

74530 - Gestion de l'eau

**Consultation du Département
du Bas-Rhin sur les grands enjeux de l'eau
sur le Bassin Rhin-Meuse dans le cadre de
la Directive cadre européenne sur l'eau**

Rapport n° CP/2019/073

Service gestionnaire :

L4 - Environnement et aménagement des territoires

Résumé :

Le Département est consulté sur les grands enjeux de l'eau dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive cadre sur l'eau. Cette consultation est menée par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Grand Est et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

La consultation porte sur les enjeux identifiés pour la partie française des districts internationaux du Rhin et de la Meuse. Il s'agit des questions auxquelles le futur Schéma Directeur d'Aménagement sur l'Eau (SDAGE) 2022-2027 et le programme de mesures associé devront répondre.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'émettre un avis favorable sur les grands enjeux de l'eau qui fonderont les objectifs et le programme d'actions du futur SDAGE 2022-2027 du Bassin Rhin-Meuse.

Il est également proposé à la Commission Permanente que soit rajouté aux grands enjeux de l'eau un objectif supplémentaire sur la sensibilisation et l'éducation du public, et que les impacts de la sécheresse soient davantage intégrés dans l'enjeu "eau et changement climatique". Par ailleurs, il est proposé à la Commission Permanente de demander une association étroite du Département à l'élaboration du prochain Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhin Meuse (SDAGE).

Contexte

La Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) organise la gestion de l'eau en cycles de six ans. Prévoyant pour chaque cycle, les grandes étapes suivantes :

- un état des lieux,
- une définition des grands enjeux,
- un plan de gestion : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE),
- un programme de mesures.

Le deuxième cycle (2016-2021) est engagé et les travaux de définition du troisième cycle (2022-2027) commencent ; l'état des lieux est en cours de réalisation et la définition des grands enjeux est soumise à consultation du grand public et des collectivités territoriales.

A ce stade, la définition des enjeux de l'eau n'a pas de portée juridique. Par contre, le SDAGE qui en découle sera opposable à toute décision administrative prise dans le domaine de l'eau, ainsi qu'aux documents d'urbanismes.

Les grands enjeux 2022-2027

Un premier document élaboré sous l'égide du Comité de Bassin Rhin-Meuse identifie 6 enjeux majeurs :

- **1. Eau et changement climatique** : il est urgent d'agir !
Les effets du changement climatique se font déjà sentir sur le bassin : températures moyennes plus élevées, moins de jours de gel, épisodes prononcés de sécheresse, orages violents générateurs de dégâts.
La politique de l'eau, en cohérence avec les autres politiques (énergie, inondations, agriculture..) joue un rôle essentiel dans les actions préventives, multifonctionnelles ou d'aménagement du territoire, afin de protéger les ressources, de maintenir ou de restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques.
- **2. Eau, nature et biodiversité** : préserver la biodiversité et les fonctionnalités des milieux aquatiques l'assurance vie pour demain.
Parce qu'elle fournit des services au quotidien comme l'épuration des eaux, la lutte contre les inondations, la fabrication de médicaments,... la biodiversité est précieuse et il est indispensable de la préserver.
- **3. Eau et santé** : priorité à la diminution des pesticides et autres substances toxiques.
De par leur durée de vie longue, les substances sont présentes dans l'environnement et ont un impact sur la santé. Pour diminuer leurs effets, les pratiques doivent être modifiées et une sensibilisation doit être menée auprès des acteurs concernés. En parallèle, il faut capitaliser la connaissance sur les nouvelles substances au regard de leur nocivité.
- **4. Eau et territoires** : l'eau et le vivant au cœur du cadre de vie.
Il s'agit de faire converger les politiques publiques au sein de chaque territoire, en traitant les problématiques de manière transversale.
Les collectivités peuvent intégrer ces enjeux dans les documents structurants du territoire (projets d'aménagement, documents d'urbanisme), travailler sur l'infiltration des eaux pluviales, la végétalisation des espaces verts, les nouvelles technologies d'assainissement, la protection des captages et en favorisant les circuits courts dans la restauration scolaire. Les acteurs économiques peuvent développer des filières agricoles plus respectueuses et valoriser les produits par des labellisations ; de nouvelles technologies peuvent être créées et l'économie circulaire permettrait de recycler des déchets. Enfin les consommateurs peuvent se positionner dans leurs gestes au quotidien.
- **5. Eau et mémoire** : gérer les impacts de l'arrêt de l'exploitation minière et les pollutions liées aux guerres mondiales, connaître le passé pour mieux appréhender l'avenir.
Les résidus des deux guerres mondiales polluent encore les sols et les ressources en eau ; l'arrêt de l'exhaure des mines aura un impact sur les milieux qu'il faut anticiper. Enfin, la connaissance des anciens aménagements du territoire permettrait d'éviter de répéter les erreurs du passé et de trouver des solutions pour l'ensemble du territoire.
- **6. Eaux internationales** : le bassin Rhin Meuse se distingue par son caractère international ; de nombreux sujets comme la gestion des nappes transfrontalières, l'accès à une eau propre, la continuité écologique sont partagés entre tous les pays riverains.
Des objectifs concertés et comparables doivent être définis dans les pays concernés. La connaissance doit être partagée dans des instances internationales.

Proposition d'avis sur les grands enjeux et sur le document soumis à consultation

S'agissant de grands thèmes, ces enjeux s'inscrivent globalement dans la continuité de ceux identifiés pour le SDAGE actuellement en vigueur.

Il convient toutefois de souligner que les réponses à apporter à ces enjeux relèveront pour beaucoup de changements de comportements individuels et que la sensibilisation et l'éducation, en particulier des jeunes générations, constituent un enjeu majeur qui pourrait être rajouté à ceux déjà identifiés.

Il est ainsi proposé de rajouter l'enjeu de sensibilisation et d'éducation de nos concitoyens, jeunes et moins jeunes comme un enjeu principal du prochain SDAGE. Des actions pédagogiques dans les écoles ou en périscolaire pourraient être menées (tri des déchets, compostage, mise en œuvre d'un jardin bio...).

Par ailleurs, la thématique « eau et mémoire » apparaît davantage localisée géographiquement puisqu'elle concerne notamment le secteur minier et les secteurs vosgiens et meusiens pour l'héritage de la première guerre mondiale.

En conséquence, il pourrait être proposé d'inscrire cette thématique dans les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGEs) des bassins concernés en considérant que les enjeux « eau et santé », voire le thème de l'inondation, permet de les appréhender au niveau du SDAGE ou du Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI).

Concernant plus particulièrement l'enjeu « eau et changement climatique », une attention particulière serait à apporter à la question de la résilience à la sécheresse. L'année 2018 a montré que des collectivités risquaient de se trouver en situation de pénurie d'eau. L'activité économique, l'agriculture en particulier, sont lourdement pénalisées par les conséquences d'un manque d'eau. L'impact des sécheresses et des crues concerne également la navigabilité du Rhin par lequel transitent 310 millions de tonnes de frêt/an. Cet enjeu spécifique nécessite d'apporter des réponses aux impacts de sécheresses et de crues qui vont se répéter et devra être pris en compte.

La rédaction de ces enjeux met en exergue la nécessité de faire converger les politiques publiques, de généraliser les approches territoriales et de mobiliser tous les acteurs d'un territoire.

S'agissant d'une simple consultation, la DREAL et l'AERM n'ont aucune obligation d'associer le Département et de prendre en considération ses observations et remarques.

Cependant, afin de partager et de converger sur le prochain SDAGE, il est essentiel que tous les acteurs soient largement associés. Le Département, acteur majeur dans l'aménagement et le développement du territoire devrait être étroitement associé dès la phase de réflexion et de préparation du prochain SDAGE.

La suite de la procédure

Les enjeux, le programme de travail, le calendrier et l'état des lieux seraient adoptés par le comité de bassin en décembre 2019.

Les projets de SDAGE 2022-2027 et le projet de programme de mesure seraient adoptés mi 2020 et seraient soumis à consultation du public et des assemblées entre novembre 2020 et avril 2021 ; enfin le SDAGE et le programme de mesures seraient définitivement adoptés en décembre 2021.

Le présent rapport a reçu un avis favorable de la commission thématique des Dynamiques Territoriales qui s'est tenue le 21 janvier 2019.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- émet un avis favorable sur les grands enjeux de l'eau actuellement soumis à consultation par la DREAL et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, tout en proposant les modifications suivantes :

- o ajouter un enjeu sensibilisation et éducation du public,*
- o intégrer les impacts de la sécheresse dans l'enjeu eau et changement climatique,*
- o supprimer l'enjeu « eau et mémoire » car il pourrait être appréhendé pour partie dans le prochain PGRI et pour partie dans l'enjeu « eau et santé »,*
- o ajouter dans la thématique "eaux internationales" la problématique des crues et des sécheresses sur le Rhin.*

- demande à être étroitement associé à l'élaboration du prochain SDAGE.

Strasbourg, le 22/02/19

Le Président,



Frédéric BIERRY